

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Communes membres : Begnins, Burtigny, Coinsins, Gland, Le Vaud, Vich.

Présences : quorum atteint.

Le Conseil Intercommunal

- Vu **Le préavis N°01/2021** relatif aux Compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2021-2026
Le préavis N°02/2021 relatif aux Indemnités du Conseil Intercommunal, de ses Commissions et du Comité de Direction pour la législature 2021-2026
Le préavis N°03/2021 relatif à l'Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
Le préavis N°04/2021 relatif au Budget 2022

Ouï Les rapports de la Commission de gestion et des finances.

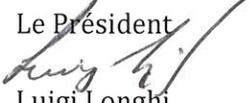
Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour ;

Décide :

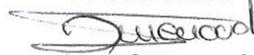
- ❖ d'accepter le préavis N°01/2021 relatif aux Compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2021-2026
- ❖ d'accepter le préavis N°02/2021 relatif aux Indemnités du Conseil Intercommunal, de ses Commissions et du Comité de Direction pour la législature 2021-2026
- ❖ d'accepter le préavis N°03/2021 relatif à l'Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
- ❖ d'accepter le préavis N°04/2021 relatif au Budget 2022

Conformément aux articles 112 et ss. LEPD : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Nyon dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président

Luigi Longhi



La Secrétaire

Ingrid Menoud